

EXTRAITS DU DISCOURS DU PRÉSIDENT THORN  
A PARIS A L'INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS  
INTERNATIONALES (I.F.R.I.) LE 1er. JUILLET 1982.

"PEUT-ON ET DOIT-ON CHANGER LA COMMUNAUTÉ"?  
LE PRÉSIDENT THORN DEVANT L'INSTITUT FRANÇAIS  
DES RELATIONS INTERNATIONALES

" J'INVITE SOLENNELLEMENT LES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES À RÉFLÉCHIR  
À LA TENUE DÈS 1983, D'UNE NOUVELLE CONFÉRENCE DE MESSINE QUI JETTE-  
RAIT LES BASES D'UN NOUVEAU CONTRAT CORRESPONDANT PLEINEMENT À  
L'EUROPE DE LA DEUXIÈME GÉNÉRATION "

C'EST CE QUE VIENT DE DÉCLARER LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, GASTON E. THORN, QUI ÉTAIT CET APRÈS-MIDI  
L'INVITÉ DE L'INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES  
(I F R I) A PARIS, OÙ IL A PRONONCÉ UN DISCOURS SOUS LE TITRE  
"PEUT-ON ET DOIT-ON CHANGER LA COMMUNAUTÉ?"

APRÈS AVOIR CONSTATÉ QUE BEAUCOUP A ÉTÉ RÉALISÉ AU COURS DE CES  
VINGT CINQ DERNIÈRES ANNÉES, LE PRÉSIDENT THORN A DRESSÉ L'INVENTAIRE  
DES CAUSES DE LA " SITUATION DE QUASI-BLOCAGE QUI CARACTÉRISE  
AUJOURD'HUI LE SYSTÈME COMMUNAUTAIRE".

IL S'AGIT TOUT D'ABORD DE PHÉNOMÈNES PROPREMENT COMMUNAUTAIRES :

- L'INAPPLICATION DE LARGES PANS DES TRAITÉS EXISTANTS,
- UN AFFAIBLISSEMENT DE L'ESPRIT DE SOLIDARITÉ,
- LE RECUIL DE L'IDÉE EUROPÉENNE, DE L'IDÉAL EUROPÉEN DANS L'OPINION

A CES DIFFICULTÉS, A DIT M. THORN, S'AJOUTENT TOUT À LA FOIS DES CONTRAINTES ANCIENNES, DONT LA CONJONCTURE A ACCRU LE POIDS ET DES DÉFIS NOUVEAUX.

"C'EST D'ABORD LE DÉFI DU "VIEILLISSEMENT" DU "TISSU" EUROPÉEN.

VIEILLISSEMENT, BIEN SUR D'UNE PARTIE DE NOS INFRASTRUCTURES INDUSTRIELLES (SIDÉRURGIE, TEXTILE, CONSTRUCTION NAVALE,...) QUI NOUS IMPOSE DE DOULOUREUX MAIS NÉCESSAIRES EFFORTS DE RESTRUCTURATION DANS LE CADRE DES DISCIPLINES COMMUNAUTAIRES RELATIVES, EN PARTICULIER, AUX AIDES D'ÉTAT.

VIEILLISSEMENT RELATIF AUSSI DE NOTRE POTENTIEL TECHNOLOGIQUE ET SCIENTIFIQUE, DE NOTRE CAPACITÉ INVENTIVE, MAIS CE VIEILLISSEMENT NE PEUT ÊTRE DISSOCIÉ D'UN PHÉNOMÈNE PLUS GÉNÉRAL, LE VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE DE L'EUROPE, AVEC TOUS LES RISQUES QU'IL COMPORTE, QU'IL S'AGISSE DES MENTALITÉS, DE LA CAPACITÉ D'ENTREPRENDRE, DE LA CONFIANCE EN SOI, SANS MÊME PARLER DES DÉSÉQUILIBRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS QU'IL PORTE EN GERME".

A CE DÉFI S'AJOUTE CELUI DE NOTRE DÉPENDANCE, EN PREMIER LIEU DE NOTRE DÉPENDANCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ. S'EXPRIMANT À TITRE PERSONNEL, LE PRÉSIDENT THORN A NOTAMMENT DIT À CET ÉGARD :

"IL EST CLAIR POUR MOI QUE LE FAIT POUR UNE NATION, OU UN ENSEMBLE DE NATIONS VISANT À FORMER UNE ENTITÉ PROPRE, DE S'EN REMETTRE LARGE-MENT À AUTRUI DE SA DÉFENSE, NE VA PAS, C'EST LE MOINS QUE L'ON PUISSE DIRE, SANS ATTEINDRE, SANS OBÉRER, L'AUTONOMIE POLITIQUE QUI CONSTITUE L'OBJECTIF DE TOUTE ENTITÉ POLITIQUE".

M. THORN A RELEVÉ CE QU'IL PEUT Y AVOIR DE SCHIZOPHRÉNIQUE, D'UNE PART À PROMOUVOIR L'INTÉGRATION DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, VOIRE À DÉVELOPPER LA CONSCIENCE D'UNE COMMUNAUTÉ DE DESTIN, ET, D'AUTRE PART À ÉCARTER TOUTE RÉFLEXION COMMUNE SUR LES MOYENS SUSCEPTIBLES D'ASSURER À CET ESPACE UNE SÉCURITÉ QUI LUI SOIT PROPRE".

LES AUTRES DEPENDANCES SONT CELLES DE L'APPROVISIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE EN MATIERES ENERGETIQUES ET MINERALES ET LA DEPENDANCE MONETAIRE.

ALORS QUE FAIRE ?

IL EST ABSOLUMENT NECESSAIRE A ESTIME M. THORN QUE LA COMMUNAUTE "TROUVE EN ELLE-MEME L'IMAGINATION ET LA RESOLUTION POUR METTRE EN OEUVRE LES SOLUTIONS NECESSAIRES POUR SURMONTER LES DEFIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN" AFIN DE S'ENGAGER DANS LA VOIE DU RENOUVEAU".

TROIS VOIES PEUVENT MENER A CE RENOUVEAU :

- LA VOIE INTELLECTUELLE : "IL NOUS FAUT REDONNER AU CONCEPT DE SOLIDARITE SON SENS ORIGINAL ET AUTHENTIQUE".

LE CONCEPT DE SOLIDARITE VAUT AUSSI BIEN POUR LES RELATIONS A L'INTERIEUR DU MARCHÉ COMMUN QUE POUR CELLES AVEC LE RESTE DU MONDE. A CET EGARD, THORN S'EST FELICITE DE LA POSITION COMMUNE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL EUROPEEN DES 28 ET 29 JUIN A PROPOS DES RELATIONS AVEC LES ETATS-UNIS.

- LA VOIE POLITIQUE : ICI M. THORN A INSISTE SUR LA NECESSITE DE DEVELOPPER LES POLITIQUES SUSCEPTIBLES A LA FOIS DE RELEVER LES DEFIS LANCES A LA COMMUNAUTE ET DE SURMONTER LES PROBLEMES LES PLUS IMMEDIATS : ARRETER LE DEVELOPPEMENT DU CHOMAGE; RELANCER DANS L'ENSEMBLE DES ETATS MEMBRES L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF; RETROUVER UNE PLUS GRANDE STABILITE MONETAIRE; INSTAURER UNE CERTAINE COHERENCE ENTRE LES POLITIQUES ECONOMIQUES DES DIFFERENTS ETATS MEMBRES; GAGNER LA BATAILLE POUR LA MAITRISE DES TECHNOLOGIES NOUVELLES.

- LA VOIE INSTITUTIONNELLE : IL FAUT, A DIT M. THORN, SURMONTER A COURT TERME LES BLOCAGES EXISTANTS.

A CET EGARD, LE PRESIDENT THORN A NOTAMMENT DECLARE :

"LE CONSEIL NE DOIT PLUS RESTER 'ENGLUE' DANS LA SITUATION DE BLOCAGE QU'IL CONNAIT ENCORE TROP SOUVENT AUJOURD'HUI ET DONT L'ORIGINE REMONTE, POUR L'ESSENTIEL, A LA CRISE DEBOUTEE PAR LE 'COMPROMIS' DE LUXEMBOURG". LE CONSEIL DOIT, SI NECESSAIRE, PROCEDER A DES VOTES A LA MAJORITE QUALIFIEE LORSQUE LES TRAITES LE PREVOIENT.

QUI NE VOIT, EN EFFET, QUE LE REFUS DU VOTE MAJORITAIRE PRIVE LA COMMUNAUTE DU DYNAMISME ET DE LA RAPIDITE DE DECISION INDISPENSABLE A L'ACTION ?

QUI NE VOIT, QU'IL EST ABSURDE QUE DES TEXTES QUI NE CONCERNENT SOUVENT QUE LA SIMPLE GESTION DES ACTIVITES COMMUNAUTAIRES SOIENT SYSTEMATIQUEMENT SOUMIS PENDANT TROP LONGTEMPS A LA RECHERCHE DE L'HUNANIMITE DES ETATS MEMBRES ?

QUE NE VOIT, QUE LA PRATIQUE DE L'HUNANIMITE AU SEIN DU CONSEIL A 'DEVOYE' LA LOGIQUE DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ?

UNE EVOLUTION S'EST TOUTEFOIS PRODUITE, AVEC LE RETOUR, LE 18 MAI DERNIER, AU VOTE DES PRIX AGRICOLES A LA MAJORITE QUALIFIEE. C'EST POUR LA COMMISSION, UN ELEMENT POSITIF, SUR CETTE QUESTION DU VOTE MAJORITAIRE, NOTRE POSITION N'A EN EFFET JAMAIS VARIEE.

ELLE EST SIMPLE : APPLIQUER LE TRAITE, TOUT LE TRAITE, RIEN QUE LE TRAITE, FAUT-IL EN DEDUIRE QUE LA COMMISSION SOUHAITE UNE APPLICATION AUTOMATIQUE ET AVEUGLE DU VOTE MAJORITAIRE ?

A) CERTAINEMENT PAS, L'ESPRIT DU CONTRAT COMMUNAUTAIRE IMPLIQUE EN EFFET QUE PERSONNE NE PUISSE CONTRAINDRE L'UN DE SES PARTENAIRES

A PRENDRE UNE DECISION SI L'UN DES INTERETS JUGES ESSENTIELS DE CE PARTENAIRE EST EN CAUSE. LA COMMISSION NE TRANSGRESSE JAMAIS CETTE REGLE FONDAMENTALE.

B) MAIS LA COMMISSION SOUHAITE, EN DEHORS DE CES CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES, QUE LE VOTE A LA MAJORITE RETROUVE SES DROITS, QUE LA RECHERCHE DE L'HUNANIMITE SE FASSE MOINS RITUELLE

; AFIN QUE L'ON  
SORTE DU BLOCAGE DE CES DERNIERES ANNEES.

BIEN ENTENDU, SI LA DÉCISION PEUT RECUEILLIR NON SEULEMENT LA MAJORITÉ QUALIFIÉE MAIS ÉGALEMENT L'UNANIMITÉ SANS RISQUE DE PARALYSIE, TANT MIEUX ! "

À MOYEN TERME, A AJOUTÉ THORN, "IL FAUT REDONNER À L'EUROPE UNE PERSPECTIVE POLITIQUE".

EN CONCLUSION, UN APPEL IMPÉRATIF POUR UNE NOUVELLE CONFÉRENCE DE MESSINE.